

Le commandant Jean-Hugues Matelly, radié des cadres de la gendarmerie en 2010 et réintégré l'année suivante sur décision de justice, est promu lieutenant-colonel au 1er janvier 2013, selon un décret publié au Journal Officiel.

Le commandant Matelly, 47 ans, avait été radié des cadres en mars 2010 par décret du président de la République pour manquement à son obligation de réserve.

Il lui était reproché de s'être exprimé dans les médias fin 2008 en tant que chercheur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et d'avoir critiqué le rapprochement police/gendarmerie au sein du ministère de l'Intérieur, effectif depuis 2009, qui suscitait des inquiétudes parmi les gendarmes.

Selon leur direction, les gendarmes sont « *soumis à l'obligation de réserve* » et « *au devoir de loyauté vis-à-vis des institutions* », ce que M. Matelly n'avait pas respecté.

Jean-Hugues Matelly, qui a écrit un livre sur son affaire fin 2010, disait avoir agi pour que les gendarmes, qui n'ont pas le droit de se syndiquer, aient un espace de « *liberté d'expression* ».

La radiation du gendarme avait été annulée en janvier 2011 par le Conseil d'Etat, qui avait jugé cette sanction « *manifestement excessive* » et enjoint qu'il soit réintégré.

Son nom figure parmi ceux des chefs d'escadron de gendarmerie promus au grade de lieutenant-colonel par un décret du président de la République en date du 28 décembre publié dimanche au JO.

Ci-dessous : émission du 9 avril 2010